



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Compte-rendu

Direction
départementale des
territoires

Service ingénierie des
territoires, sécurité

Cellule éducation
routière

Rédacteur	Frédéric GUIBOURG
Objet de la réunion	Comité Local de suivi de la méthode nationale d'attribution des places d'examens au permis de conduire
Date	Jeudi 13 octobre 2011
Lieu	DDT de Belfort
Participants	Monsieur Pierre TALON - Auto-école TALON – FNEC Monsieur Vincent EISEN – Auto-école EISEN – UNIC Madame Pascale RICHARD – Préfecture du Territoire de Belfort Madame Françoise LONGET – bureau de la Répartition – DDT Monsieur Emmanuel CORBAT - Inspecteur des permis de conduire – UNSA Monsieur Jean-François RIDEY – Inspecteur des permis de conduire - FO Monsieur Frédéric GUIBOURG - Délégué à l'Education Routière – DDT
Excusés	Monsieur Romain COURTET - Chef du SITS

Ordre du jour : Bilan d'activité des 2e et 3e trimestres 2011

Conformément aux instructions ministérielles prévues dans la circulaire du 13 janvier 2006 relative à la méthode nationale d'attribution, Monsieur GUIBOURG ouvre la séance du comité local de suivi (CLS) en l'absence de Monsieur Romain COURTET.

1. Bilan d'activité des 2e et 3e trimestres 2011

Un tableau synthétique de l'activité des épreuves pratiques de la catégorie B du permis de conduire est distribué aux membres du Comité.

Les premiers mois de l'année 2011 sont marqués par une légère hausse des inscriptions au permis de conduire de la catégorie B, une stabilité de l'offre de places d'examens et une diminution importante du taux de réussite de la catégorie B (-4 points). Le délai moyen d'attente après un échec à l'examen pratique est de 55 jours. Il est en augmentation, cependant, il est toujours inférieur à 2 mois.

Afin d'inverser la tendance, des examens supplémentaires seront organisés au mois d'octobre et novembre. Le CLS décide de conserver les critères d'attribution.

Place de la Révolution
Française
B.P. 605
90020 Belfort cedex
téléphone :
03 84 58 86 00
télécopie : 03.84.58.86.99
mél : DDT@territoire-de-belfort.gouv.fr

./.

2. Questions diverses

Aucune demande spécifique de la part des établissements de la conduire n'a été transmise au CLS.

Vis-à-vis de la baisse du taux de réussite, plusieurs pistes sont évoquées, notamment, la mise en œuvre de l'accompagnement des établissements en difficulté. A ce titre, la DDT a sollicité l'INSERR pour organiser une formation d'un IPCSR. Celle-ci est prévue au cours du premier semestre 2012.

Les représentants des organisations professionnels sont informés du prochain mouvement de grève.

**Prochain comité local de suivi
Le 10 janvier 2012 à 10 h 30
Salle « La Charmeuse » - 7e étage**

Pour le chef du Service Ingénierie des Territoires Sécurité,
Le Délégué à l'Education Routière,

Frédéric GUIBOURG

ANNEXE

Rédacteur	Frédéric GUIBOURG
Objet de la réunion	Comité Local de suivi de la méthode nationale d'attribution des places d'examens au permis de conduire du Territoire de Belfort - ANNEXE
Date	Jeudi 13 octobre 2011
Lieu	DDT de Belfort
Participants	Monsieur Pierre TALON - Auto-école TALON – FNEC Monsieur Vincent EISEN – Auto-école EISEN – UNIC Monsieur Bernard HEDWIG - Auto-école DELLE AUTO ECOLE Monsieur Mohamed MARHBOUNE - Auto-école MOM'AUTO ECOLE Monsieur Emmanuel CORBAT - Inspecteur des permis de conduire – UNSA Monsieur Jean-François RIDEY – Inspecteur des permis de conduire - FO Monsieur Frédéric GUIBOURG - Délégué à l'Education Routière – DDT Madame Pascale RICHARD – Préfecture du Territoire de Belfort Madame Françoise LONGET – Service de la Répartition - DDT
Excusés	Monsieur Jean-Luc BRUHL – Auto-école HEYD Monsieur Jean-Paul NAEGELLEN – Auto-école NAEGELLEN Monsieur Romain COURTET - Chef du SITS

Service ingénierie
des territoires,
sécurité routière

Cellule éducation
routière

ANNEXE : Questions diverses – Etude du document « Recueil des conditions administratives d'examen (à l'attention des partenaires) »

Lors de la réunion avec les différentes écoles de conduite du jeudi 17 février dernier, il a été convenu, qu'à tour de rôle, 4 établissements de la conduite participeraient aux questions diverses du CLS.

Monsieur GUIBOURG rappelle le rôle du CLS : il a vocation à suivre le dispositif d'attribution des places d'examen pour en améliorer le fonctionnement. Il a comme prérogative d'aider les établissements d'enseignement qui éprouveraient une difficulté particulière au regard de leur attribution de places.

«Recueil des conditions administratives d'examen»

A l'initiative de la cellule éducation routière, un recueil des conditions administratives est soumis aux participants. Celui-ci doit permettre d'harmoniser les règles de l'examen de permis de conduire.

Le document fait l'objet de modifications (les missions, les agréments, la conduite supervisée). Monsieur EISEN propose de réaliser un sommaire dynamique (avec des liens).

Une deuxième réunion est prévue le jeudi 15 décembre à 9 h 15 afin de finaliser le document.